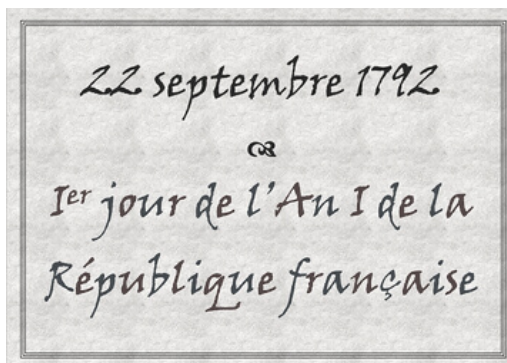


Bulletin du Cercle de Bourbon pour une constituante

numéro 2 - juin 2021 / Prairial An CCXXIX

En 2022, ne votons pas pour un candidat !
Dans l'isolement, exerçons pleinement notre
souveraineté et votons pour une constituante !



Citoyenne, citoyen !
Savais-tu que c'est bientôt ton anniversaire ?

MÉFIEZ-VOUS DES TRIBUNS QUI
PARLENT AU NOM DU PEUPLE.
LE BESOIN D'ICÔNES EST
CONTRADICTOIRE À TOUTE
PENSÉE HUMANISTE !

Un citoyen
une voix !

"Démocratie
participative"
est un pléonisme,
la démocratie
EST
participative

N'OUBLIONS
PAS LES
ANIMAUX !

« Trois maux affectent
profondément le système
représentatif : le mode de
scrutin majoritaire, la
personnalisation du débat
politique et la
professionnalisation de la
représentation. »

Le suffrage universel
est le résultat du
combat mené par le
peuple pour affirmer
sa volonté
souveraine, sa
capacité à
comprendre
individuellement et à
agir collectivement.

NON
À LA RÉPUBLIQUE
BONAPARTISTE !
VIVE LA SOCIALE !

« Renoncer à l'élection, c'est
renoncer au principe du contrat
social et du mandat qu'il met en
place entre le peuple et ceux
qu'il choisit pour agir
temporairement en son nom. On
ne s'en remet pas au hasard [du
tirage au sort] pour choisir son
représentant : on le choisit pour
les valeurs qu'il défend, pour les
orientations qu'il propose, pour
la politique qu'il veut mettre en
œuvre. On passe avec lui un
contrat moral en lui confiant un
mandat dont il devra rendre
compte de la manière dont il l'a
rempli. Le hasard n'a pas sa
place dans un tel choix
totalement conditionné par le
débat d'idées dans lequel il
s'inscrit. » A. Bellon

ÉDITORIAL

Déclaration de 1789, article 16 : « Toute société dans laquelle la
garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs
déterminée, n'a point de constitution. »

Une vaste contestation républicaine réclame, dans tout le pays, l'application
de la Déclaration de 1789, le peuple demande la transformation de nos
institutions ; il entend exercer de plein droit sa souveraineté et prendre part à
un grand débat national sur le projet de société ; il exige la justice sociale et la
justice écologique, la taxation des super riches, la justice tout court, la stricte
séparation des pouvoirs et le contrôle des élus, des mesures fortes pour les
oubliés, les laissés-pour-compte... Alors que la colère gronde, le bonapartiste
Emmanuel Macron rend hommage à... Napoléon. C'est bien peu surprenant.
Mais ne pourrait-on pas voir là une énième convulsion, celle d'un pouvoir en
perte de vitesse ?

Napoléon ne sera jamais à nos yeux que le fossoyeur des Droits de
l'homme et de la Révolution française. Loin d'incarner les idéaux
républicains et révolutionnaires, il en est l'opposé. Dictateur militaire
exerçant la confusion des pouvoirs législatif et exécutif, puisqu'il
nommait tous les fonctionnaires civils et militaires, y compris les juges,
il envoya deux armées en 1802 et en 1804 réprimer en vain la
révolution haïtienne, et rétablir le colonialisme et l'esclavage aboli en
1793 par la Montagne. Il mena d'incessantes guerres de conquête pour
asseoir son pouvoir personnel et plaça les membres de sa famille sur les
trônes européens créés pour eux, quand son code civil institutionnalisait
un retour à l'ordre ancien et, faut-il encore le rappeler, inscrivait dans
le marbre une régression du statut de la femme et de l'épouse.

La mort des droits de l'homme, et des millions de morts ; des pays
ravagés par la guerre ; une situation financière catastrophique ; un
retour des Bourbons en 1814 et l'isolement géopolitique d'une France
exsangue. Le bilan de Bonaparte est accablant sur tous les points. Et
pourtant, quand les célébrations du 150^{ème} anniversaire de la
Commune font, sans surprise, peu de vagues, monsieur Macron et sa
cour président à la commémoration du bicentenaire de la mort de
l'empereur, et ils lui rendent hommage. Le message est clair, et le fait
révélateur de la déliquescence de nos institutions, d'une démocratie
bafouée, confisquée, et de la dérive autoritaire de la Ve République.

Pour aller plus loin : Florence Gauthier, historienne,
*Napoléon Bonaparte ou la corruption de la société par
la guerre permanente 1795-1821* in Le Canard républicain
www.lecanardrepublicain.net/spip.php?article955

GRAND JEU-CONCOURS

Qui est l'auteur du texte ci-dessous ?

Par G. Saint-Minute, notre chroniqueur toujours pressé

« Regardant l'avenir, je le trouvais rempli de cruelles incertitudes et de
désolantes obscurités ; et puis, reportant ma pensée en arrière et songeant à la
fatalité qui semblait poursuivre notre pauvre famille, je me remémorai mes
malheurs, la mort de mon père aux galères, et celle de ma mère dont, à cette
heure encore, mon cœur saignait. Et remontant plus haut, je pensai à mon
grand-père, jeté dans un cachot pour rébellion envers le seigneur de Reignac
et incendie du château, délivré au moment où il attendait la mort, par le coup
de tonnerre de la Révolution. Et toujours me remémorant le passé, je me
souviens de cet ancêtre qui nous avait transmis le sobriquet de Croquant,
branché* dans la forêt de Drouilh, par les gentilshommes du Périgord noir
qui poursuivaient sans pitié les pauvres gens révoltés par l'excès de la misère.
Alors, plein de rancœur, reliant, par la pensée, les malheurs des miens avec
ceux des paysans des temps anciens, depuis les Bagaudes jusqu'aux Tard-
avisés, dont nous avait parlé Bonal, j'entrevis, à travers les âges, la triste
condition du peuple de France, toujours méprisé, toujours foulé, tyrannisé et
trop souvent massacré par ses impitoyables maîtres. Comparant mon sort
avec celui de nos ancêtres, pauvres pieds-terreux, misérables casse-mottes,
soulevés par la faim et le désespoir, je le trouvais quasi semblable. Était-il
possible, plus de trente ans après la Révolution, de subir d'odieuses vexations
comme celles de ce comte de Nansac qui renouvelait les méfaits des plus
mauvais hobereaux d'autrefois ! »

* pendu

Adressez votre réponse à l'adresse mèn ci-dessous avec vos nom et
prénom avant le n°3 de notre bulletin (sept. 2021).
Tous les gagnants se verront offrir le verre de l'amitié
à notre future permanence de Bourbon.

Pour tout renseignement
Pour recevoir nos bulletins électroniques
cercledeboubrbon@outlook.fr
Et pour en savoir plus :
www.pouruneconstituante.fr

LE TIRAGE AU SORT : QUELLE (FAUSSE) BONNE IDÉE !

LA LUTTE CONTRE LE SUFFRAGE UNIVERSEL EST PROFONDEMENT ANTIHUMANISTE, CONTRE-REVOLUTIONNAIRE ET CONTRAIRE AUX PRINCIPES DEMOCRATIQUES.

Cela fait maintenant une quinzaine d'années que certains font la promotion de l'idée selon laquelle la crise politique que nous traversons pourrait trouver sa résolution en renouant avec la démocratie originelle, entendez la démocratie grecque, supposée pure, en tirant au sort nos mandataires (lire l'article ci-dessous).

Cette idée incongrue a depuis un écho de plus en plus large, même à gauche, sans doute chez ceux qui encensent Hannah Arendt sans la comprendre (sa pensée antihumaniste, anti-républicaine et contre-révolutionnaire a pourtant été largement démasquée et commentée - lire ou visionner Benoît Basse, revolution-francaise.net). Mais vouloir confier au hasard le choix de nos représentants n'est pas une idée de gauche ! C'est la négation même de l'humanisme. Le tirage au sort s'oppose frontalement au premier attribut de la démocratie : le suffrage universel.

Le format de ce bulletin ne nous permettant pas ici de développer le nécessairement long argumentaire pour répondre aux promoteurs du tirage au sort (et cela étant aussi l'un de nos objectifs que de partager nos lectures), nous vous renvoyons vers un excellent article de **Raoul-Marc Jennar** (et sa réponse aux commentaires qu'il a suscités) ainsi qu'à la retranscription d'un entretien non moins intéressant avec **André Bellon** sur le sujet :

- **Vive le suffrage universel ! Entretien avec André Bellon** du 14 novembre 2012. www.lecanardrepublicain.net (faites une recherche sur la page d'accueil avec les mots "tirage au sort").
- **Le tirage au sort : une chimère + Les réponses de Raoul-Marc Jennar aux commentaires divers...** 17 septembre 2020 sur www.pouruneconstituante.fr (faites une recherche avec le mot "jennar" en haut à droite sur la page d'accueil).

« [Nous croyons] en l'Humanité, en sa capacité d'action sur la vie, en la maîtrise par l'homme de son propre destin. Le principe du suffrage universel est une traduction de cette philosophie humaniste dans la vie publique ; le tirage au sort, c'est le contraire. »



« A force de toujours vouloir prendre le premier train qui passe, on risque de se tromper de quai. »

Régis Debray

CONSTRUISONS ENSEMBLE UN MONDE MEILLEUR !
BIENTÔT DANS VOTRE VILLE, UNE FOIS PAR MOIS,
UNE PERMANENCE DU CERCLE DE BOURBON.
VENEZ NOMBREUX PARTAGER VOS INTERROGATIONS ET
CONSTRUIRE ENSEMBLE NOTRE PROJET DE SOCIÉTÉ.
PLUS D'INFOS DANS NOTRE PROCHAIN BULLETIN.



Citoyens, ne vous laissez pas avoir une fois de plus !

Par André Bellon, président de l'Association pour une constituante, 13 décembre 2018

Va-t-on retirer aux citoyens un de leurs biens les plus précieux : le droit à la parole ? On peut le craindre en lisant l'article publié par l'hebdomadaire Marianne sous la signature de François de Closets.

Ce super libéral économique, adversaire obstiné des services publics dans lesquels il voit depuis 60 ans des nids de privilèges, prétend répondre aux souffrances exprimées par des gilets jaunes qui se battent pour maintenir ces services dans les zones abandonnées. Pour renouer les liens entre élus et électeurs, il préconise le tirage au sort. On voit mal en quoi priver les citoyens du choix de leurs représentants, en s'en remettant au hasard, comblerait le fossé entre gouvernants et gouvernés. On voit mal en quoi cela rétablirait un lien – sauf à compter sur la mystérieuse sagesse d'une non moins mystérieuse main divine – mais on ne peut qu'être frappé par le lien, réel celui-là – entre sa prise de position et celle de nombreux personnages médiatiques, à commencer par Natacha Polony, rédactrice en chef du journal qui a publié l'article de de Closets.

Mais, plutôt que de nous en remettre aux médias – dont la clairvoyance ne saute pas aux yeux – peut-être faudrait-il donner aux citoyens les moyens de mener sereinement la réflexion, principalement à partir des communes ou des quartiers. Tentons alors de clarifier les enjeux.

Que les représentants ne représentent plus les citoyens ne constitue pas vraiment une découverte. Nous le savons depuis que le vote des français, le 29 mai 2005, contre le traité constitutionnel européen a été bafoué. C'est d'ailleurs ce qui nous a conduit à appeler à l'élection d'une assemblée Constituante.

De nombreuses pistes sont aujourd'hui explorées. Certaines idées à la mode méritent d'autant plus qu'on y répond que, favorisées par les médias, elles se présentent ensuite comme la réponse spontanée des réseaux sociaux.

Première idée, la solution à la crise de la représentation résiderait dans le Référendum d'initiative citoyenne (RIC). C'est une bonne idée qui, d'ailleurs, légitime le suffrage universel, même si les modalités demandent évidemment à être précisées. Mais cela ne règle pas l'ensemble de la question de la démocratie car il reste la question de la représentation comme l'illustre l'exemple suisse où cohabitent instances élues et RIC. Mais, curieusement, nombre de partisans du RIC en France lie celui-ci à l'instauration du tirage au sort. En bref, « citoyens, on vous donne le RIC, pour le reste on supprime votre droit de vote ». Curieuse conception de liberté du citoyen.

Deuxième idée, largement évoquée par les partisans du hasard, il ne s'agirait que de désigner une partie seulement des représentants. Vieille ficelle politicienne, on commence par un peu pour obtenir beaucoup. Pourquoi une partie et pas tout ? On ne peut pas être « un peu » en démocratie. On n'est pas démocrate à temps partiel.

Troisième idée, plus subtile : on ne tire pas au sort n'importe comment, mais en tenant compte des catégories sociales. On considère alors que le citoyen est déterminé politiquement par sa place sociale. Cette idée est en fait vicieuse et, si on la suivait, on considérerait que Jaurès était à droite et Doriot à gauche ! Et que dire du bourgeois Karl Marx ?

Quatrième idée, encore plus subtile : pour ne forcer la main de personne, on ne tirerait au sort que parmi des volontaires. Mais alors, n'est-ce pas recréer une caste de bienheureux ? Et comment ne pas voir se profiler la main des fameuses « minorités agissantes » ?

Cinquième idée, toujours plus subtile, les tirés au sort, n'étant pas des professionnels de la politique – les considérerait-on incompetents ? – seraient placés face à des experts, plus ou moins contradictoires, qui leur expliqueraient la vie. Cette idée, pas tout à fait innocente, est largement portée par des personnes qui, curieusement, se voient bien dans le rôle des fameux experts. Et qui choisira les experts ? Faudra-t-il les tirer au sort ? Et qui peut croire que les experts sont des eunuques de la pensée, n'ayant aucune conviction de droite, de gauche ou du centre ?

Passons sur un discours, qui prend quelques libertés avec l'histoire, considérant qu'il faut revenir aux origines grecques de la démocratie, oubliant que les électeurs n'étaient alors qu'une fraction socialement homogène et qu'on votait lorsqu'il s'agissait des postes les plus importants. En effet, compte tenu des responsabilités qui sont les leurs, le choix de ceux qui nous représentent et qui nous gouvernent ne peut provenir que des électeurs qui les ont choisis après un débat libre et raisonné.

En fait, au-delà des obscurcissements pas innocents de tout, la question est simple. Le droit de vote est un bien public. Il appartient à chaque citoyen, qui l'exerce comme il l'entend. La crise actuelle de la démocratie n'est pas liée au suffrage universel, mais au fait que le système politique l'empêche de s'exprimer en ne présentant que des choix dans lesquels la majorité des citoyens ne se reconnaissent pas. On ne voit pas en quoi la chose serait différente avec des tirés au sort qui, d'ailleurs, n'auraient pas de compte à rendre à leurs mandants puisqu'il n'y aurait plus de mandants. Depuis toujours, le suffrage universel est un combat ; son adoption est le fruit d'une insurrection populaire en 1792, et ce n'est pas un hasard s'il est attaqué aujourd'hui par les tenants de l'ordre dominant (Terra Nova, Rosanvallon, Joffrin, de Closets, etc.).

Citoyens, le suffrage universel vous appartient et vous est volé depuis des années. Il est le signe de reconnaissance de votre participation à l'humanité. Il est un des attributs de votre souveraineté. C'est à vous et à vous seuls de le défendre.